



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 130<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 16 – 20.3.2014

Conseil directeur  
Point 6

CL/194/6h)-R.1  
15 mars 2014

## RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

### h) REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA 58<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

(New York, 11 mars 2014)

1. L'UIP et ONU-Femmes ont organisé une réunion parlementaire d'une journée sur le thème *Au carrefour du développement durable et de l'égalité des sexes : le rôle des parlements*. Cette réunion a eu lieu le 11 mars 2014, au Siège des Nations Unies à New York, en marge de la 58<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme.
2. La réunion a été ouverte par M. A.B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP, et Mme P. Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU Femmes. La présidence était assurée par Mme Mensah-Williams, Vice-Présidente du Conseil national du Parlement de la Namibie. Plusieurs orateurs se sont succédé à la tribune, parmi lesquels des parlementaires, des représentants permanents auprès de l'ONU, des experts et des représentants d'organisations internationales.
3. La réunion a rassemblé 200 participants environ, dont 140 parlementaires de 45 parlements nationaux ou régionaux, ainsi que des personnalités officielles, des représentants d'organisations internationales et des représentants d'organisations non gouvernementales.
4. La réunion, qui devait permettre d'élaborer une contribution parlementaire aux débats de la Commission de la condition de la femme, s'est articulée autour de trois thèmes principaux: 1) les progrès accomplis et les défis qui demeurent dans l'accès des femmes aux postes de décision, en politique mais aussi dans le monde de l'entreprise et dans les médias; 2) le rôle joué par les parlements dans la réalisation des OMD et les enseignements tirés de cette expérience; 3) la place de l'égalité hommes-femmes dans les prochains objectifs de développement durable.
5. La réunion a fait ressortir notamment les éléments suivants :
  - La participation des femmes à la prise de décision sur le plan politique a beaucoup augmenté ces dernières années. En 2014, 21,8 pour cent des parlementaires sont des femmes, contre 17,5 pour cent il y a dix ans. Le nombre des ministres femmes, des Présidente de parlement et des femmes chefs d'Etat ou de gouvernement s'accroît aussi, ce qui montre que le changement est possible et déjà engagé.
  - Dans d'autres sphères cependant, le monde de l'entreprise ou le monde des médias par exemple, les femmes sont toujours réellement minoritaires. Différentes mesures - des quotas notamment - ont été mises en place dans plusieurs pays pour remédier à cette situation.
  - Bien des éléments font encore obstacle à la participation des femmes dans tous les domaines. Il y a notamment la difficulté à concilier travail et responsabilités familiales, et le fait que beaucoup de femmes n'ont toujours pas accès aux moyens financiers et aux possibilités de formation et de renforcement des capacités qui sont nécessaires pour réussir en politique et dans d'autres secteurs. Dans bien des pays, le cadre constitutionnel et législatif nécessaire pour assurer la participation des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, aux activités visées, est encore lacunaire ou mal appliqué. L'accès au pouvoir peut être pénible voire destructeur pour les femmes. Souvent aussi, la volonté politique d'associer les femmes à la prise de décision fait encore défaut.

- Les quotas constituent aujourd'hui encore un outil puissant, à l'efficacité prouvée, pour lever les très nombreux obstacles à la participation des femmes, mais ils doivent pour cela être mis en œuvre correctement. Les partis politiques doivent s'ouvrir davantage aux femmes, et des mesures d'encouragement novatrices doivent être envisagées pour les inciter à en accueillir davantage dans leurs rangs, par exemple en réservant un temps d'antenne plus important aux partis à forte participation féminine. Les institutions parlementaires doivent devenir plus sensibles au genre dans leur fonctionnement et leur organisation. La coopération entre femmes, sous la forme de forums de femmes parlementaires par exemple, et les partenariats avec les hommes, peuvent contribuer à renforcer la participation des femmes et, plus largement, à promouvoir les droits de la femme et l'égalité des sexes. Il convient aussi de promouvoir plus activement la représentation des femmes à l'échelon local, comme préalable à leur entrée au Parlement ou au Gouvernement. Il faut envisager de sensibiliser les plus jeunes pour faire évoluer les mentalités et promouvoir une meilleure acceptation de la participation des femmes à la prise de décision.
- Pour renforcer le rôle des Parlements dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, il convient de tenir compte des enseignements tirés quant à leur contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Certains aménagements institutionnels les concernant seront plus nécessaires encore du fait de la mise en place des objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs seront certes en nombre limité et formulés en des termes simples, mais ils seront aussi plus complexes puisqu'ils conjugueront des éléments économiques, sociaux et environnements dans une série de recommandations unique sur la politique à mener dans l'optique du développement durable. En outre, les ODD synthétiseront toutes les transformations attendues dans les pays en développement mais aussi dans les pays développés. Les Parlements doivent organiser leurs structures internes pour faire en sorte que ces objectifs soient pris en compte systématiquement dans l'activité législative et dans les processus de contrôle, en ce qui concerne le budget notamment. Ainsi doivent-ils imaginer des mécanismes de délibération adéquats, des commissions spécialisées ou un forum par exemple, qui devront jouer un rôle de coordination pour que les connaissances qu'ils détiennent contribuent à l'élaboration de politiques plus efficaces.
- Les parlements joueront un rôle déterminant pour la prise en compte de l'égalité des sexes dans tous les aspects des ODD. Ils peuvent veiller au respect des engagements internationaux, à l'affectation des moyens nécessaires et à une bonne prise en compte du contexte national. La législation doit garantir la protection des droits économiques et sociaux, sur un pied d'égalité, dans la sphère publique et privée. En outre, les parlements peuvent veiller à la collecte des données pertinentes et à leur prise en compte dans l'élaboration des politiques. Enfin, et ce n'est pas là leur fonction la moins importante, les parlementaires peuvent donner à la société civile le moyen de faire entendre sa voix et de demander des comptes au gouvernement.

6. Outre cette Journée parlementaire, l'UIP a organisé deux réunions informelles les 10 et 12 mars, dont la première portait sur le thème "L'application de la CEDAW – élément clé du développement durable", alors que la seconde - qui était organisée avec la Mission permanente de l'Irlande, était consacrée à "La dure réalité des femmes en politique". Ces deux réunions ont rassemblé des parlementaires et des représentants d'organisations non gouvernementales. Enfin, la 58<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme a permis d'assurer le lancement de l'édition 2014 de la carte des femmes en politique publiée conjointement par l'UIP et l'ONU.